

SOMMAIRE

UE2020 : les collectivités veulent être mieux associées	1
Conférence MEPLF sur l'avenir de la politique de cohésion 24 juin 2010	1
Convention des maires : plus de 1740 signataires	2
Culture et politique de cohésion	2
Le groupe de réflexion sur l'avenir de l'UE remet son rapport	3
Enquête Eurobaromètre sur la qualité de vie dans les villes	3
Capitale verte européenne	3
L'Interview du mois	4
Claudy Lebreton, Président de l'ADF et de la MEPLF	

UE2020 : les collectivités locales veulent être mieux associées

A la suite des propositions de la Commission européenne sur la stratégie UE2020 qui succédera à la stratégie de Lisbonne, le Comité des Régions a lancé une consultation.

Le 28 avril, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français ont adressé au Comité des Régions leur position sur les orientations et la gouvernance de cette nouvelle stratégie proposée par la Commission. **Cette position** fait écho aux différentes contributions que les associations membres de la MEPLF ont déjà publiées sur cette nouvelle stratégie européenne.

Elles se réjouissent que la Commission ait intégré plusieurs des demandes qu'elles avaient formulées.

La première d'entre elles concerne le choix de rééquilibrer la stratégie en renforçant ses priorités sociales et environnementales et la prise en compte de la crise comme élément de contexte à long terme.

Si les associations membres de la MEPLF approuvent que soit enfin reconnue l'importance de la contribution de la politique de cohésion aux objectifs de l'Union, elles soulignent néanmoins que, si une des missions premières doit rester la réduction des disparités régionales et infrarégionales, cette politique doit désormais contribuer à décliner les volets territoriaux de toutes les politiques de l'UE. Elle doit alors continuer à s'appliquer à l'ensemble du territoire européen et disposer d'un budget ambitieux.

Les associations membres de la MEPLF regrettent par ailleurs l'absence, dans le document de la Commission, de référence au rôle des services publics

et aux possibilités ouvertes par le Traité de Lisbonne pour sécuriser leur fonctionnement, notamment au regard du rôle qu'ils ont joué pour amortir les effets de la crise.

Pour assurer son succès, UE2020 devra être mise en œuvre et donc connue par toutes les parties prenantes et les échelons locaux. Cette appropriation et cette participation supposent que les autorités locales soient associées directement à tous les stades de cette stratégie : de l'élaboration à l'évaluation d'UE2020, en passant par sa mise en œuvre.

C'est dans cette optique que les associations membres de la MEPLF soumettent leur contribution et rappellent leur disponibilité à poursuivre les réflexions et travaux en cours avec les institutions européennes.

Conférence MEPLF sur l'avenir de la politique de cohésion 24 juin 2010

La politique de cohésion européenne a accompagné les principales étapes de la construction européenne (élargissements successifs, marché Unique, union économique et monétaire) en manifestant la solidarité de l'Union européenne envers les populations et les territoires les plus fragiles.

Dotée de 347 Milliards d'euros pour la période 2007-2013, cette politique représente actuellement plus du tiers du budget communautaire et bénéficie à tous les territoires et à leurs citoyens européens à travers des projets cofinancés par ses trois instruments financiers que sont le Fonds européen pour le développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), et le Fonds de cohésion. Alors que les premières propositions de la Commission sont attendues pour fin 2010, des interrogations se font jour sur la pérennité de cette politique après 2013, en particulier, ses objectifs, ses priorités thématiques et territoriales, les moyens qui seront à sa disposition, les instruments et les procédures financières qui lui seront appliqués, les rôles respectifs des niveaux européen, national, régional et local dans l'élaboration, la mise en œuvre des futurs programmes...

Pour contribuer aux réflexions sur ces différents points, la Maison européenne des Pouvoirs locaux français, plateforme européenne commune des principales associations nationales françaises de collectivités locales, organise le 24 juin prochain à Bruxelles, en partenariat avec le Comité des régions, une conférence sur l'avenir de la politique de cohésion. Elus et représentants de collectivités locales venus de toute l'Europe pourront avoir un échange sur ces questions avec des responsables de haut niveau du Parlement européen, de la Commission européenne et du Comité des Régions.

Les travaux seront organisés sous la forme de deux tables rondes consacrées l'une, aux objectifs et au contenu de cette politique après 2013, l'autre, à sa gouvernance et au rôle des collectivités locales.

Ont d'ores et déjà répondu présents, entre autres : Alain Lamassoure, député européen, président de la commission budgets, Pierre Dartout, Délégué général de la DATAR, Lambert Van Nistelrooij, député européen membre de la commission politique régionale, les représentants des associations nationales d'élus locaux belges, allemands, suédois, italiens...

Pour s'inscrire et en savoir plus

Convention des maires : plus de 1740 signataires

Le 4 mai 2010, s'est tenue, à Bruxelles, la seconde cérémonie officielle de la Convention des maires lors de laquelle plus de 500 maires ont signé officiellement la Convention.

Le Président du Parlement européen, Jerzy Buzek, a déclaré que les autorités locales étaient la colonne vertébrale de la société car ce sont elles qui traitent les défis du quotidien et qui doivent trouver des solutions locales pour permettre à leur territoire de rester compétitif tout en préservant l'environnement. Les négociations sur le climat à Copenhague n'ont vu que la participation des Etats et qu'il manquait les autorités locales.

José Luis Zapatero, Premier ministre espagnol et dont le pays assure la présidence de l'UE a affirmé que la Convention des maires était favorable à l'intégration européenne.

José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne a rappelé que la Commission continuerait à soutenir cette initiative à travers des programmes et financements européens : la BEI a mis en place une facilité financière pour aider les signataires à financer leurs projets. Le Feder, le programme « énergie intelligente pour l'Europe » sont aussi des programmes qui peuvent aider aux financements de nouvelles mesures en faveur du climat. La Convention devrait maintenant s'ouvrir aux pays tiers et permettre des collaborations internationales.

Herbert Reule, Danuta Hubner et Jo Leinen, respectivement, présidents des commissions parlementaires industrie, recherche et énergie/politique régionale/environnement ont tous réitéré le soutien du Parlement européen à cette initiative.

Les maires, entre autres, de Lisbonne, Dublin, Rome, Glasgow, Stockholm ont témoigné de leur expérience et de la façon dont ils avaient intégré la Convention des maires à leur politique territoriale. Dominique Voynet, maire de Montreuil a aussi souligné qu'il fallait concilier exigence environnementale et exigence sociale.

Enfin en conclusion le commissaire européen en charge de l'énergie Günther Oettinger a déclaré que la convention avait déjà largement démontré son utilité et qu'elle était aujourd'hui un élément essentiel de la politique de l'UE en faveur d'une énergie durable. **Pour visionner la conférence.**

Ramón Luis Valcárcel Siso, Premier vice-président du Comité des Régions, a annoncé, lors de cette conférence, le lancement **d'une consultation** sur les mesures de politique énergétique durable menées par les collectivités territoriales. Le but de cette enquête est de mettre en évidence le rôle des collectivités territoriales face au défi du changement climatique. Elle servira aussi à créer une base de données des initiatives des collectivités territoriales européennes en matière de lutte contre le changement climatique. Cette base de données devrait permettre d'échanger les meilleures pratiques en la matière et servir de source d'inspiration aux signataires de la Convention des maires. La date limite pour répondre à cette enquête est le 30 juin 2010.

La Convention des maires est une initiative européenne qui part du principe que le rôle des autorités locales dans la lutte contre le changement climatique est essentielle et que leur participation à la réalisation des objectifs ambitieux de réduction de CO2 est déterminante. Aussi, les élus signataires de la charte des maires s'engagent à mettre en place sur leur territoire un plan d'action en faveur de l'énergie durable pour aller au-delà de 20% de réduction de CO2. Aujourd'hui la Convention compte plus de 1740 signataires européens, parmi lesquels **105 français** qui représentent des communes ou intercommunalités de toutes tailles. **Plus d'infos**

Culture et politique de cohésion

Le 10 mai 2010, le Conseil Education, Jeunesse et Culture a adopté des conclusions sur l'apport de la culture au développement local et régional.

Dans ce document, les ministres proposent un certain nombre de priorités pour renforcer l'apport de la culture à la politique de cohésion. Tout en respectant le principe de subsidiarité, ces mesures doivent être prises en compte dans l'orientation de

l'actuelle politique de cohésion et dans sa future élaboration, soit :

1. intégrer la culture dans les politiques de développement local et régional.
2. favoriser, au niveau local et régional, un environnement propice à un meilleur développement des industries culturelles et créatives, en particulier les PME.
3. renforcer l'apport de la culture à un tourisme respectueux des objectifs du développement durable.
4. encourager la créativité dans le domaine de l'éducation et de la formation en vue de créer de nouvelles compétences, d'améliorer le capital humain et de favoriser la cohésion sociale.
5. renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le domaine de la culture.

Le groupe de réflexion sur l'avenir de l'UE remet son rapport

Le 8 mai, à la veille de la journée de l'Europe, le groupe des 12 sages présidé par l'ancien Premier ministre espagnol Felipe Gonzales a remis un rapport sur l'avenir de l'UE au Président de l'UE, Herman Von Rompuy.

Ce rapport commandé en 2007 est la feuille de route de l'UE pour 2020-2030. Il fait le constat que la situation actuelle n'est pas rassurante : dégradation de l'environnement, pression sur les coûts et les salaires, crise économique, vieillissement de la population, menaces terroristes... Malgré tout, l'UE est en mesure de maintenir un niveau de prospérité élevé à condition que les réponses aux défis soient européennes et non pas nationales. A l'heure de la crise économique, les dirigeants européens doivent proposer des mesures concertées qui répondent la fois aux problèmes immédiats posés par la crise mais aussi permettre des réformes sur le moyen et long terme.

Le rapport détaille plusieurs grandes propositions à mettre en œuvre, à différents niveaux et dans le cadre du Traité de Lisbonne :

- renforcer la gouvernance de la zone euro.
- réformer les institutions et la supervision financières.
- investir dans le capital humain et l'économie de la connaissance.
- mettre en place une politique énergétique commune.
- maintenir l'UE comme leader dans la lutte contre le changement climatique.
- relever le défi démographique.
- renforcer le marché intérieur.
- réformer le marché du travail et la gouvernance des entreprises.

Le rapport souligne que pour assurer son succès, les citoyens doivent s'appropriier l'Europe, elle doit devenir celle des citoyens.

Le rapport appelle aussi à de nouvelles formes de coopération entre les différents niveaux de pouvoir : européen, national et local.

Le 9 mai commémore la déclaration Schuman qui marque les premiers pas de l'intégration européenne. Cette année, la déclaration Schuman fête son 60^{ème} anniversaire. Co-rédigée par Robert Schuman alors ministre des affaires étrangères français et Jean Monnet, son conseiller, la **déclaration Schuman** a été prononcée le 9 mai 1950 dans le Salon de l'Horloge du ministère des Affaires étrangères. La célèbre phrase « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble ; elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait » appelle à la création de la CECA.

Enquête Eurobaromètre sur la qualité de vie dans les villes

La Commission européenne a publié le 5 mai 2010, les résultats d'une enquête Eurobaromètre consacrée au jugement que portent les citoyens européens sur la qualité de la vie dans 75 grandes villes européennes.

Pour la France, l'enquête a pris place à Bordeaux, Lille, Marseille, Paris, Rennes et Strasbourg. Cette enquête porte sur une série de sujets, comme l'emploi, l'environnement, le logement, les transports, la culture, les services urbains et l'immigration.

Les deux préoccupations majeures des citoyens sont le coût du logement et l'emploi. Il y a de fortes disparités entre les villes, toutefois, généralement, la qualité du service dans les secteurs des transports, de la santé et de l'enseignement est soulignée. Cette enquête sera utile pour orienter les fonds de la prochaine programmation de la politique de cohésion.

[Lire l'enquête](#)

Capitale verte européenne

Lors d'un séminaire au Comité des Régions, le 4 mai à Bruxelles, consacré à l'initiative Capitale verte européenne, le Commissaire européen chargé de l'environnement, Janez Potocnik, a estimé que ce prix augmentera l'attractivité des villes labellisées, ce qu'a confirmé le témoignage de Stockholm, lauréate 2010.

Les finalistes pour le prix 2012 et 2013 de la Capitale verte de l'Europe sont Barcelone, Vitoria-Gasteiz (ES), Malmö, Nantes, Nuremberg et Reykjavík. Les gagnants seront connus en octobre 2010.

Plus d'informations

L'INTERVIEW DU MOIS

Les Brèves européennes ont désormais une nouvelle rubrique : L'INTERVIEW DU MOIS
Dans cette nouvelle rubrique, la parole est donnée à des personnalités exerçant une responsabilité de premier plan dans une institution européenne ou dans une organisation ayant une forte dimension européenne. C'est Claudy Lebretton, président en exercice de la Maison européenne des pouvoirs locaux français qui lance cette nouvelle rubrique. L'interview est en ligne sur le site Internet de la MEPLF

a) La réussite des politiques publiques, y compris européennes, passe de plus en plus par leur appropriation par les parties prenantes et en particulier par les échelons locaux. Comment renforcer concrètement cette appropriation par les élus locaux?

J'ai coutume de dire que plus aucune politique nationale n'est possible sans l'appui des collectivités locales. Il en va désormais de même au niveau européen. La reconnaissance du principe de subsidiarité, la pertinence reconnue de la gouvernance à multi niveaux, et la réussite incontestable de la politique de cohésion en témoignent au niveau européen. Pour renforcer cette dimension européenne de nos politiques locales, il faut faire acte de pédagogie auprès des élus et des services, mais aussi agir avec ténacité auprès des grands réseaux européens. Dialogue, ouverture et participation sont la voie de l'avenir de l'UE.

b) Les collectivités locales françaises sont très inquiètes sur la pérennité des objectifs et des moyens de la politique européenne de cohésion après 2013. Quels sont à vos yeux les points les plus importants à préserver ?

La politique de cohésion a démontré largement sa capacité à préserver les territoires en difficultés ou en retard de développement. Elle est une des rares politiques de redistribution de l'UE, porteuse d'égalité et de co-développement. Elle se décline désormais dans des dimensions cruciales pour l'UE : cohésion sociale, cohésion territoriale et cohésion économique. Il faut absolument défendre cette politique, la doter de moyens financiers ambitieux, et la faire évoluer vers une stratégie de territorialisation systématique de toutes les politiques de l'UE.

c) La MEPLF a été créée il y a 4 ans pour développer les activités des cinq associations membres sur les questions communautaires et mieux faire entendre la voix des collectivités locales françaises auprès des principaux décideurs européens. Quel bilan en tirez-vous et comment renforcer son action ?

4 ans, c'est très peu en temps européen, c'est-à-dire moins qu'une période de programmation. Je dresse néanmoins un bilan très positif de la MEPLF. Elle est maintenant reconnue au niveau national comme européen. Elle a surtout atteint un objectif important, celui de faire parler d'une seule voix tous les niveaux de pouvoirs locaux français, en langage européen. Il faut poursuivre cette construction d'une maison commune, et je souhaite que les régions, par l'ARF, nous rejoignent. Ainsi tous les niveaux de collectivités locales seront unis dans la MEPLF. Une belle ambition en temps de réforme, non ?

Pour lire l'interview en ligne